

NAVIGUER LES MÉGATENDANCES : Le Programme d'action de la CIPD pour un avenir durable



La CIPD et l'action climatique

Le Programme d'action et les accords internationaux sur les changements climatiques partagent un engagement profond envers les droits humains, ainsi qu'un développement équitable et durable

À la mi-2024, le FNUAP a publié cinq documents de réflexion pour marquer le trentième anniversaire de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) de 1994. Ces publications, regroupées sous le thème « *Naviguer les mégatendances : Le Programme d'action de la CIPD pour un avenir durable* » sont intitulées :

- ▶ Changement démographique et durabilité
- ▶ L'avenir de la santé et des droits sexuels et reproductifs
- ▶ L'avenir des données démographiques
- ▶ **La CIPD et l'action climatique**
- ▶ Un avenir numérique sûr

Ces documents de réflexion explorent les moyens de renforcer, d'actualiser et d'accélérer les engagements de la CIPD et de son Programme d'action, dans un monde en pleine mutation. Conçus pour les décideurs politiques, ils dressent un bilan des progrès accomplis et mettent en lumière les scénarios futures envisageables. Ils constituent une base de discussion sur les perspectives à venir en ce qui concerne la population, le développement, et la santé et les droits sexuels et reproductifs.

Les principes du Programme d'action de la CIPD demeurent tout aussi pertinents aujourd'hui qu'il y a 30 ans pour orienter des actions climatiques qui soutiennent et améliorent à la fois le bien-être des populations et la santé de la planète

Ce résumé met en avant les principales conclusions et recommandations du document de réflexion consacré à la CIPD et l'action climatique. Les principes du Programme d'action de la CIPD demeurent tout aussi pertinents aujourd'hui qu'il y a 30 ans pour orienter des actions climatiques qui soutiennent et améliorent à la fois le bien-être des populations et la santé de la planète.

Introduction

La crise climatique représente une menace existentielle pour l'humanité et pour le développement durable centré sur l'humain, tel qu'imaginé dans le Programme d'action de la CIPD de 1994. Les changements climatiques s'entrelacent avec plusieurs mégatendances mondiales qui ont des répercussions directes sur la population et le développement. Ils compromettent l'accès à l'eau potable, à la sécurité alimentaire et à l'éducation, tout en exacerbant les vulnérabilités en matière de santé, en particulier chez les femmes, les adolescentes et les personnes âgées. L'anxiété liée au climat pèse sur les espoirs et les aspirations des jeunes, et le non-respect des droits en matière de santé sexuelle et reproductive réduit la capacité des femmes et des filles à s'engager dans l'action climatique et à renforcer leur résilience face aux perturbations induites par le climat.

Le Programme d'action de la CIPD et les accords internationaux sur les changements climatiques reposent sur des engagements forts en faveur des droits humains, ainsi que d'un développement équitable et durable. Réaliser ces engagements, notamment en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des jeunes, est fondamental pour une réponse collective aux changements climatiques et pour combattre les injustices climatiques.

Principaux constats

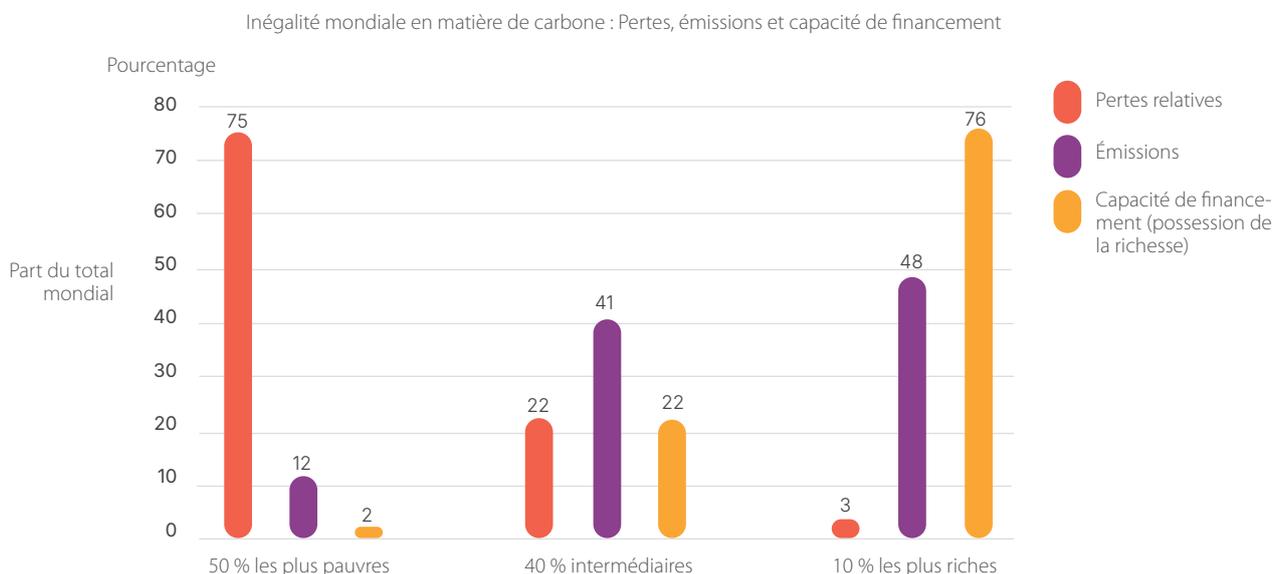
Les changements climatiques aggravent les inégalités au sein des sociétés humaines. Depuis 1850, les pays d'Europe et d'Amérique du Nord sont responsables de la moitié des émissions mondiales cumulées de gaz à effet de serre, une contribution aussi importante que celle de tous les autres pays réunis. Le 1 % des individus les plus riches génère plus de 15 % des émissions de carbone, tandis que les 50 % les plus pauvres n'en représentent que 7 %. Pourtant, ce sont ces populations les plus démunies, dans les pays pauvres comme dans les autres, qui subissent les impacts les plus graves de la crise climatique, en termes de coûts économiques, de pertes et de risques pour leur survie. La Figure 1 montre comment la répartition des pertes économiques liées au climat, des émissions de gaz à effet de serre et des capacités à financer la reprise après les impacts climatiques varie entre les 50 % des pays les plus pauvres, les 40 % intermédiaires et les 10 % les plus riches.

Une conséquence notable des changements climatiques est que les jeunes générations, dans le monde entier, manifestent un pessimisme et une anxiété bien plus marqués que leurs aînés face à cette crise. Ils savent qu'ils passeront leur vie dans un monde confronté à des menaces climatiques sans précédent et effrayantes. Malgré leur engagement dans l'activisme climatique, de nombreux jeunes manquent de ressources pour s'adapter et renforcer leur résilience. Cette anxiété climatique assombrit leur vision de l'avenir, à tel point que certains déclarent que cela influence négativement leurs projets d'avoir des enfants.

Le Programme d'action de la CIPD repose sur les principes d'égalité, de droits humains universels et de non-discrimination. Il affirme que « le droit au développement est universel et inaliénable » et qu'il doit être « mise en œuvre de façon à satisfaire équitablement les besoins des générations présentes et futures en matière de population, de développement et d'environnement » (Principe 3). En outre, « tous les pays devraient reconnaître qu'ils ont des responsabilités à la fois communes et différentes » (Principe 15). Ces principes, également inscrits dans l'Accord de Paris de 2015, sont essentiels pour orienter l'action climatique. Ils appellent les pays à revenu élevé à soutenir l'action climatique dans les pays à revenu faible et intermédiaire, qui ont peu contribué à la crise mais en subissent les plus

▶ FIGURE 1

Différences entre les pays en ce qui concerne la part des pertes économiques liées au climat, les émissions et la capacité à financer la reprise après les impacts climatiques



Source : Adapté de World Inequality Lab: *Rapport sur les inégalités climatiques 2023* (p. 89).

lourdes conséquences. Ils soulignent aussi la nécessité, pour tous les pays, de s'attaquer aux vulnérabilités inégales au sein de leurs populations, qu'elles soient liées à l'âge, au handicap, au genre, à la géographie, à l'accès à l'information, aux réseaux sociaux ou à la richesse. Ces principes servent de balises pour une action climatique collective et partagée, qui pourrait éviter des changements irréversibles et catastrophiques.

Les changements climatiques s'entrelacent avec plusieurs mégatendances mondiales qui ont des répercussions directes sur la population et le développement. Les catastrophes climatiques, par exemple, entraînent une augmentation des déplacements internes et des migrations, tant internes qu'internationales. Si la majorité des personnes déplacées restent dans leur propre pays, certaines sont forcées de franchir des frontières. Le droit international ne reconnaît pas encore le statut de « réfugiés climatiques », ce qui limite les droits et les recours pour un nombre croissant de personnes touchées.

Le droit international ne reconnaît pas encore le statut de « réfugiés climatiques », ce qui limite les droits et les recours pour un nombre croissant de personnes touchées

Un autre phénomène majeur à l'échelle mondiale est l'urbanisation accélérée. Les villes peuvent et doivent jouer un rôle central dans la réduction des émissions et dans l'adaptation aux changements climatiques. Partout dans le monde, les maires et les responsables locaux prennent les devants, démontrant comment la résilience climatique et un urbanisme centré sur l'humain peuvent être intégrés dans la planification urbaine.

La crise climatique présente aussi de nombreux risques pour la santé reproductive et les droits qui y sont liés, comme la baisse des aspirations à avoir des enfants, des difficultés accrues à concevoir, des risques accrus pendant la grossesse, y compris des fausses couches, et, en cas de crise aiguë, un accès réduit à l'accouchement sans risque et aux services de santé sexuelle et reproductive connexes. En dégradant les environnements naturels, les moyens de subsistance et les communautés, les

changements climatiques peuvent aggraver la pauvreté, intensifier la violence basée sur le genre et augmenter le risque de mariages précoces.

La crise amplifie également les vulnérabilités sanitaires et économiques des personnes âgées et des personnes handicapées. Les personnes âgées, plus sensibles aux vagues de chaleur, et les personnes handicapées font face à des obstacles accrus en cas de relocalisation ou d'évacuation d'urgence.

Les données démographiques sont cruciales pour la préparation aux catastrophes et les réponses humanitaires dans un contexte de changements climatiques. Les données géospatiales qui indiquent les lieux de résidence des personnes vulnérables au climat (telles que les données de recensement incluant l'âge, le niveau de pauvreté et le handicap, ainsi que les coordonnées géographiques des habitations et des établissements de santé), permettent une meilleure préparation aux chocs climatiques et une réponse plus rapide pour apporter une aide immédiate lors des crises climatiques. L'intégration de ces données géo-référencées améliore la distribution de secours aux populations touchées par les catastrophes climatiques et facilite leur accès aux services essentiels.

Le changement climatique peut aggraver la pauvreté, intensifier la violence basée sur le genre et augmenter le risque de mariages précoces

Dans ce contexte, le Programme d'action de la CIPD s'avère plus pertinent que jamais. Ses principes et recommandations mettent en avant la nécessité d'une réponse mondiale collective pour lutter contre les inégalités et les injustices exacerbées par la crise climatique, en particulier celles des pays et des populations qui, bien qu'ayant peu contribué à cette crise, en subissent les conséquences les plus graves.

Actions recommandées

Il est essentiel que tous les acteurs reconnaissent la santé et les droits sexuels et reproductifs comme fondamentaux pour l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques. Les preuves croissantes de l'impact disproportionné des changements climatiques sur les femmes et les filles soulignent l'urgence d'intégrer ces droits et l'autonomisation des femmes dans les réponses climatiques. Cela inclut la protection des services essentiels de santé reproductive en période de crises climatiques et la participation des femmes aux processus décisionnels relatifs au climat. Parmi les priorités figurent également la nécessité de traiter les risques de violence basée sur le genre, ainsi que les mariages précoces, forcés et d'enfants, qui tendent à augmenter dans les ménages et les communautés dont les moyens de subsistance s'érodent sous l'effet de la crise climatique.

Les gouvernements, la communauté internationale et tous les acteurs concernés doivent accélérer le renforcement des systèmes de santé, mettre en place une couverture sanitaire universelle et développer des systèmes de santé et de protection sociale résilients face aux changements climatiques. Ces éléments sont essentiels pour faire face aux impacts croissants du climat sur la santé mondiale, tout en reconnaissant les effets particulièrement négatifs des vagues de chaleur et d'autres changements climatiques sur les grossesses et sur le bien-être des personnes âgées.

La santé sexuelle et reproductive et les droits connexes sont fondamentaux pour l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques



© UNFPA

La gestion des impacts climatiques sur la santé mondiale nécessite de prendre en compte les effets délétères de l'élévation des températures et des autres changements climatiques sur le bon déroulement des grossesses et sur le bien-être des personnes âgées

Les pays sont encouragés à inclure les jeunes dans la gouvernance climatique et à les intégrer dans les processus décisionnels. Il est recommandé que les gouvernements et les institutions de développement promeuvent la recherche afin de mieux comprendre les répercussions de la crise climatique sur les jeunes. Des études pourraient analyser les effets de cette crise sur leur confiance en l'avenir, leurs perspectives économiques, leurs aspirations familiales et en matière de fertilité, ainsi que sur la santé physique et mentale à long terme. Il est également nécessaire de mieux comprendre l'impact des inégalités de genre sur la résilience et sur la capacité à s'adapter, et les manières différentes dont les jeunes hommes et les jeunes femmes vivent la crise climatique.

Lors de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les gouvernements ont décidé de créer un nouveau fonds pour

aider les pays en développement les plus vulnérables à faire face aux pertes et aux dommages causés par les changements climatiques. Ce fonds permettrait de renforcer la résilience des populations faisant face aux effets climatiques les plus extrêmes, bien qu'elles soient les moins responsables de cette crise mondiale.

Les investissements accrus dans les connaissances climatiques et l'adaptation seront plus efficaces s'ils s'appuient sur des cartes géospatiales identifiant les zones et les populations les plus vulnérables face aux changements climatiques. Ces scénarios basés sur des projections permettent d'améliorer la préparation et de renforcer les systèmes de réponse lors des crises climatiques. Ils permettent aux gouvernements de prioriser la construction de logements, de transports et d'infrastructures publiques résilients face au climat, et de protéger les personnes âgées des risques climatiques.

Alors que la population urbaine mondiale devrait augmenter de 2,5 milliards de personnes d'ici à 2050, investir dans la planification urbaine écologique est indispensable pour l'action climatique. Des espaces urbains denses, accessibles et conviviaux favorisent la sécurité, améliorent l'accessibilité pour tous et réduisent la consommation de ressources, la pollution et les émissions. La dégradation croissante des espaces habitables et l'augmentation du nombre de personnes déplacées et relocalisées en raison de la détérioration du climat et de l'environnement mettent en évidence la nécessité de mettre en place des politiques encadrant des migrations sûres, ordonnées et régulières. Lors de la vingt-huitième Conférence des Parties, l'accord historique visant à rendre opérationnel le Fonds pour les pertes et dommages a intégré les questions de déplacement et des personnes déplacées dans son champ d'application. Cela permettra au fonds de fournir des ressources financières pour soutenir les pays en développement vulnérables dans la mise en œuvre de politiques et de mesures liées aux déplacements, notamment en renforçant les données disponibles et en comblant les lacunes actuelles.

La dégradation croissante des espaces habitables et l'augmentation du nombre de personnes déplacées et relocalisées en raison de la détérioration du climat et de l'environnement mettent en évidence la nécessité de mettre en place des politiques encadrant des migrations sûres, ordonnées et régulières. Lors de la vingt-huitième Conférence des Parties, l'accord historique visant à rendre opérationnel le Fonds pour les pertes et dommages a intégré les questions de déplacement et des personnes déplacées dans son champ d'application. Cela permettra au fonds de fournir des ressources financières pour soutenir les pays en développe-

La dégradation des espaces habitables et l'augmentation des déplacements de populations causés par les événements climatiques et environnementaux mettent en évidence la nécessité de mettre en place des politiques encadrant des migrations sûres, ordonnées et régulières

ment vulnérables dans la mise en œuvre de politiques et de mesures liées aux déplacements, notamment en renforçant les données disponibles et en comblant les lacunes actuelles.

Les personnes ayant perdu leur foyer et leur habitat ont besoin d'un soutien et de services essentiels, notamment en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, d'éducation et d'accès à un travail décent, afin de contribuer aux pays qui les accueillent.

La Conférence a noté que « dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, il importe d'engager une transition vers des modes de vie et des schémas de consommation et de production durables, y compris en adoptant des modèles économiques circulaires, et encourage les mesures à cette fin ». Ces efforts comprennent la réduction des combustibles fossiles, la promotion des énergies vertes, le développement de systèmes agricoles et alimentaires qui restaurent la biodiversité tout en nourrissant les populations, et la recherche d'un équilibre durable entre la santé des populations et celle de la planète, aujourd'hui et pour les générations futures.

Conclusion

Cette note met en lumière les principaux constats et les actions recommandées en matière de lutte contre les changements climatiques, soulignant que les principes du Programme d'action de la CIPD sont aussi pertinents aujourd'hui qu'il y a 30 ans pour orienter des actions climatiques qui soutiennent et améliorent à la fois le bien-être des populations et la santé de la planète.

Le monde a besoin d'une réponse mondiale commune aux inégalités et aux injustices mises en évidence par la crise climatique, notamment pour les populations qui, bien que peu responsables de cette crise, en subissent les conséquences les plus lourdes.

Face à l'impact disproportionné de la crise climatique sur les femmes et les filles, il est impératif que les gouvernements placent la santé et les droits sexuels et reproductifs ainsi que l'autonomisation des femmes au cœur de la résilience climatique. Cela suppose de protéger les services de santé essentiels pendant les perturbations climatiques, d'assurer la représentation des femmes dans les décisions relatives au climat et de réduire les risques de violence basée sur le genre dans les communautés dont les moyens de subsistance sont touchés par la crise.

Enfin, les gouvernements doivent reconnaître la dégradation des espaces habitables et l'augmentation des déplacements de populations causés par les événements climatiques. Ils sont encouragés à adopter les politiques du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, afin de garantir la protection et le bien-être des réfugiés climatiques.

Le monde a besoin d'une réponse mondiale commune aux inégalités et aux injustices mises en évidence par la crise climatique, notamment pour les populations qui, bien que peu responsables de cette crise, en subissent les conséquences les plus lourdes

NOTES DE BAS DE PAGE

1 Département des affaires économiques des Nations Unies, Division de la population, 2019. World Urbanization Prospects: The 2018 Revision. ST/ESA/SER.A/420. New York: United Nations.

Remerciements

Auteur(s) : Angela Baschieri (FNUAP), Chiagozie Udeh (FNUAP), Zainab Yunusa (FNUAP), Rachel Snow (Consultante), Nkeiruka (Kiki) Didigu (FNUAP)

Contributeurs : Ashish Ghagiali (University of Exeter), Tim Lenton (University of Exeter), Marcella Hager (Yale University), Karen Seto (Yale University)

Réviseurs : Robert Ndugwa (ONU-Habitat), Venge Nyirongo (ONU-Femmes), Benjamin Schachter (Haut Commissariat aux droits de l'homme), Groupe de travail technique interdivisionnaire du FNUAP sur les changements climatiques, Groupe de référence du FNUAP pour la CIPD30, Bureaux régionaux du FNUAP, Comité exécutif du FNUAP

Coordination, rédaction, conception et production

Rédacteurs en chef et coordination technique générale : Priscilla Idele (FNUAP), Rachel Snow (Consultante)

Supervision stratégique : Julia Bunting, Julitta Onabanjo (FNUAP)

Rédaction : Gretchen Luchsinger (Words for the World)

Communications, plaidoyer et Web : Ana Maria Currea, Jacqueline Daldin, Etienne Leue, Angélique Reid (FNUAP)

Conception graphique : Upasana Young (GlowDesign)

Soutien opérationnel et administratif : Sara Abranyos, Ashby Anglin, Elsa Dufay, Abbas Omaar, Rayola Osanya (FNUAP)

Copyright © 2024 Fonds des Nations Unies pour la population, tous droits réservés.
La reproduction est autorisée à condition de citer la source.

Pour citer cette publication : Fonds des Nations Unies pour la population (2024).

Naviguer dans les mégatendances : Le Programme d'action de la CIPD pour un avenir durable

Note CIPD30 : La CIPD et l'action climatique

Avril 2024

Avertissement : Les opinions et points de vue exprimés dans cette publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des organisations qu'ils représentent.

Photo de couverture © UNFPA

United Nations Population Fund
605 Third Avenue
New York, NY 10158
Tel. +1 212-297-5000
www.unfpa.org

X@UNFPA

